



Villenave - Verts - Info

Lettre des Verts de Villenave d'Ornon - Printemps 2003 - n°20

10, chemin Brignon, 33140 - VILLENAVE D'ORNON - ☎ 05.56.87.07.02

E-mail: verts.villenave@wanadoo.fr - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

Nouvelle adresse du site des Verts Villenave : www.les-verts.org/villenave

POUR UN URBANISME ÉQUILIBRÉ

Le développement durable, que certains ont cru limité aux seuls problèmes environnementaux concerne évidemment et de plein droit, la problématique de l'urbanisme et du logement.

Ce développement s'appuie sur une conception de "ville renouvelée", c'est à dire d'une ville qui cesse de s'étendre en tache d'huile, grignotant les espaces naturels et entraînant un accroissement des coûts de gestion urbaine. (augmentation des voiries et réseaux divers, déplacements internes de plus en plus longs, coûteux, polluants ...).

La ville se construit en réhabilitant l'habitat des quartiers centraux et péri-centraux où souvent la vacance, la sous-occupation ou l'incohérence d'usage sont importants. Plutôt que de construire de nouvelles zones d'habitation à la périphérie, il nous paraît préférable de densifier certaines zones avec discernement et intelligence. **Le mot d'ordre doit être à la reconquête urbaine beaucoup plus qu'à la conquête de nouveaux territoires.**

Le développement durable prône aussi un *urbanisme de la mixité* qu'il soit fonctionnel ou social.

Zones d'habitations, de loisirs, de commerces mais aussi de petites activités non polluantes doivent coexister. (Ex. : commerce de proximité et "supérettes " plutôt qu'hypermarchés périphériques, petits équipements sportifs et culturels plutôt que grands équipements de prestige).

Les différentes couches sociales doivent pouvoir cohabiter. Veillons à ce que le logement privé des promoteurs et le logement social coexistent.

Une telle ambition relève aussi du cadre de l'action municipale, et la commune doit commencer à son échelle à concevoir un " **urbanisme solidaire** ". N'oublions jamais que le permis de construire est un acte politique : un projet urbain qui ne réconcilierait pas la cité avec ses habitants serait un échec pour son Maire.

P. Nougès.

Réunion publique

Mercredi 19 mars à 20 h. 30

URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE: Un contre exemple : « LA PLANTATION »

*Salle Jacques Brél
(Château de Sarcignan)
Av. du Maréchal Leclerc*

Venez vous informer, venez discuter

Concertation... et **PLU**s si affinités !

Le Plan Local d'Urbanisme va se substituer au Plan d'Occupation des Sols en septembre 2004. Initié par la CUB, il va conditionner l'évolution de notre commune pour les **15 ans à venir**.

Une concertation est mise en place, elle doit permettre au citoyen de donner son avis sur ce projet qui détermine les règles applicables à l'implantation des constructions, à la nature et à la destination des sols.

La Présentation du Projet de Ville spécifique à Villenave d'Ornon, document élaboré par l'agence d'urbanisme a'urba, est consultable aux services techniques (au Bourg), alors que le registre destiné à recevoir vos avis est à la mairie. A l'issue de ces consultations, le projet de PLU ainsi enrichi sera soumis à l'enquête publique (mars 2004).

Le P.L.U. vous concerne. Il engage concrètement l'avenir de notre commune. C'est l'occasion unique de *décider ensemble* de notre futur cadre de vie (*habitat, urbanisme, déplacement et environnement*).

N'hésitez pas à y inscrire vos remarques :
Hôtel de Ville de Villenave d'Ornon
Rue du Professeur Calmette

A. Perrier

Les activités du groupe des Verts de Villenave d'Ornon vous intéressent ?

Rejoignez le groupe des sympathisants.

Abonnement de soutien au journal : 7,5 €

Nom : Prénom : E-mail :

Adresse : Téléphone :

Renvoyez ce bulletin 10 chemin Brignon 33140 Villenave d'Ornon.

LA PLANTATION : UN CONFLIT ENVIRONNEMENTAL MAJEUR

Le Domaine de la Plantation est un espace de **200 hectares**, situé en bord de Garonne sur notre commune. Cette zone humide présente un intérêt écologique de régulation naturelle des inondations. Ce site est partie prenante des paluds des bords de Garonne de Bègles à Beautiran en continuité de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de Cadaujac - St Médard d'Eyrans. Il est inscrit dans le périmètre **Natura 2000**. **C'est un espace écologique et biologique remarquable, riche et diversifié.**

Depuis de nombreuses années, existe sur le domaine un projet d'aménagement qui se décompose en trois parties :

✓ Un parc d'affaire sur 60 hectares.

Du développement économique certes, à condition qu'il soit compatible avec un développement soutenable. Que ce soit dans le domaine culturel, alimentaire ou des biens d'équipements, pourquoi toujours favoriser le "Hard-discount" ? Il dit pratiquer les prix les plus bas, ce qui est surtout vrai pour les salaires de son personnel. Et bien sûr sans "éthique sur les étiquettes"... Quant au nouveau « paysage » visible depuis le chemin de Macau, il est définitivement pollué par une forêt d'enseignes commerciales... Et ce n'est pas fini : 27 lots sont construits, il reste encore autant de surface à construire,

soit 29 lots. Sur la totalité des berges de Garonne qui vont être définitivement défigurées par le Parc d'affaires, 2 tiers peuvent encore être sauvées.

✓ Un golf sur 110 hectares.

Le terrain en zone humide a été partiellement défriché, remblayé et asséché. Projet anti écologique au possible, gros consommateur d'eau, d'engrais et de produits chimiques (désherbants sélectifs) qui lessivés par les pluies et les arrosages iront directement dans la Garonne...

✓ Un lotissement sur 30 hectares.

Avec 1500 logements, 5000 personnes, près de 3000 voitures, il va bouleverser l'équilibre du secteur ; conséquences en termes de pollution sonore, atmosphérique, embouteillages, etc. C'est une véritable ville dans la ville qui va nécessiter routes, écoles, terrains de jeux, gymnases, bâtiments de loisirs et culturels, etc. Certes le PAE (Plan d'Aménagement d'Ensemble) mis en avant par le Maire devrait imposer au promoteur de payer un certain nombre d'infrastructures... mais nous sommes persuadés que les contribuables seront fortement sollicités. Cela a déjà commencé ! Le promoteur ne versera pas un centime pour le giratoire du Pas de la Côte desservant La Plantation.

En résumé : *assèchement et remblaiement d'une zone humide sans autorisation, création d'un golf sans autorisation, opération immobilière se poursuivant en*

dépôt de la caducité de l'autorisation de lotir, projet immobilier mené par une personne frappée d'une interdiction d'exercer dans l'immobilier. Tels sont les faits reprochés par Aquitaine Alternative, association agréée de défense de l'environnement, et qui a porté plainte avec constitution de partie civile le 19 septembre 2002. **Les Verts soutiennent cette plainte et défendent avec l'association cette zone humide.**

Une alternative à ce projet est de faire du développement économique communal soucieux des générations futures. **C'est d'une zone verte importante dont la commune a besoin, qu'elle soit en bord de Garonne est une chance immense.** Créons des sentiers de promenade, un parcours santé, une "guinguette"... Réfléchissons ensemble à ce que nous souhaitons pour ce site. Laissons aussi à la nature une bonne part de cette zone ; elle est habitée par de nombreuses espèces d'oiseaux, des échassiers, des rapaces, mais aussi par des papillons d'espèces protégées (d'où la proposition de classement du site en zone Natura 2000).

Non, nous ne comprenons absolument pas que la majorité actuelle défende ce projet d'urbanisme : qui doute encore qu'il s'agit bien d'un conflit environnemental majeur ?

Patrick Nouguès

L'Eau Bourde massacrée

Des travaux étaient sans doute nécessaires, mais a-t-on bien pris en compte tous les aspects du problème ? Ne s'est-on pas contenté de creuser, racler, trancher, aplanir (supprimer la cascade !), à la mode de la DDE ? Tous les arbres qui bordaient l'Eau Bourde ont été arrachés. Ce qui n'est pas forcément très malin quand on connaît la capacité d'absorption des racines, qui fonctionnent lors des inondations comme une énorme pompe. Quant à replanter, je ne crois pas me tromper en disant qu'on va aligner quelques arbres (des essences rares, nous dit le journal municipal...) pour faire joli : pas trop encombrants, d'entretien facile, éventuellement exotiques, pourquoi pas quelques palmiers ?

Paraît-il que le Rond Point « Mac-Biiip » représente pour notre majorité municipale le summum du Beau : elle en a fait la couverture du fameux « VO mag » elle l'a fait imprimer sur des enveloppes que l'on peut acheter dans de vrais bureaux de poste, bref elle croirait dur comme fer que les communes environnantes nous l'envient ! On peut donc craindre le pire...

L'Eau Bourde est maintenant une grosse rigole béante, lisse et sans intérêt, rien de plus qu'un caniveau géant.

En outre, avantage supplémentaire, souligné par le journaliste de Sud Ouest : "la cascade, autrefois terrain d'aventure particulièrement risqué pour les gamins du quartier, a disparu au bénéfice des nouveaux aménagements"; l'aventure, c'est terriblement dangereux ! Veillons plutôt à ce nos enfants ingurgitent docilement la soupe télévisuelle. Et continuons de croire qu'il n'est pas dangereux d'en faire les serfs de la consommation de masse.

Maîtrisons, donc. Maîtrisons les rivières aventureuses, qui sortent de leur lit, les enfants aventureux, qui seraient tentés de s'éloigner de la route sans surprise que nous leur avons tracée...

MCB



Menace sur le bocage

La proposition de classement en site Natura 2000 du secteur qui englobe la Plantation repose sur la présence de deux espèces protégées de papillons : le Fadet des Laïches et le Cuivré des Marais. Le premier est probablement le papillon le plus menacé d'Europe, par suite de l'éradication des zones marécageuses. Pensez que ces deux-là sont arrivés en France il y a 90 et 120 siècles !

Du coup, on aimerait que le principe de leur protection sur notre commune déclenche un autre genre de réaction qu'une grossière hilarité de la part de certains élus (il est vrai que pour ceux-là, se gondoler à l'énoncé des idées des autres est presque un réflexe conditionné, tant ils goûtent le dialogue et l'échange de vues). Et puis, sauver de pâles petits papillons, ça n'est pas économiquement rentable. Comme dit PéPé, s'ils sont pas contents, y z'ont qu'à aller habiter ailleurs (refrain connu).

M. C. Bergère